



6 rue des cèdres
31650 Saint Orens
de Gameville

Le chemin de Saint Guilhem en itinérance en 2023
Saint-Orens Montagne

Saint Orens le 29/11/2022

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble

Quai 33,

33/34 quai De Dion Bouton

CS70001 – 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19

ffrandonnee@grassavoie.com Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution

132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel

33(0)149313131 contrat n° : 4000716162/0





NOTICE D'INFORMATION

Séjour de randonnée pédestre en itinérance : 4 jours et 3 nuitées du 11 mai au 14 mai 2023.

Le chemin de Saint Guilhem en 2023

Proposé par le Comité Départemental de randonnée pédestre 31 et Saint Orens Montagne.

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

Le séjour est ouvert aux adhérents de STOM et licenciés Fédération Française de Randonnée Pédestre, et titulaires de la licence FFRP 2022/2023 avec assurance IRA minimum.

Des personnes désireuses de participer au séjour devront prendre un pass découverte valable sur la totalité du séjour si non licenciées de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Nombre de participants : 12 personnes

Date : du jeudi 11 mai 2023 au dimanche 14 mai 2023

Ce séjour sera encadré par Jean-Louis Larquere, encadrant à STOM, titulaire du Brevet Fédéral RP, montagne Estivale, SMNE et SA2

Déplacements : Voitures personnelles en covoiturage

Le chemin de Saint-Guilhem véritable trait d'union entre le Massif-Central et la Méditerranée permettait au pèlerin Auvergnat de se rendre à l'abbaye de Gelone créée en 1804 et où se trouve le tombeau du fondateur Guilhem d'Aquitaine. Aujourd'hui le chemin c'est 242 km de rando pour 6 248 m de dénivelé, c'est aussi la traversée de la Lozère, de l'Aveyron, du Gard et de l'Hérault. Nous avons traversé l'Aubrac et nous continuons vers Saint-Guilhem-le-Désert. Nous allons cheminer dans les régions sauvages du Causse de Sauveterre, nous passerons à Saint-Enimie un des plus beaux villages de France au bord du Tarn avant de remonter sur le Causse Méjean. Puis nous traverserons la Jonte non loin de ses gorges et du Causse noir. Nous entrerons dans le parc national des Cévennes ou culmine le Mont Aigoual.



PROGRAMME

jeudi 11 mai 2023

Départ pour La Canourgue (222 km 2h45 de voiture) en covoiturage.

Randonnée de 21,3 km pour 617 m de dénivelé.

Nuit au gîte d'étape Les dolmens (06 67 00 90 34) à Champerboux sur la commune de Gorge du Tarn Causses (48210) en dortoirs de 4 ou 5 lits.

vendredi 12 mai 2023

De Champerboux à Mas Saint Chély : 16,2 km de randonnée pour 808 m de dénivelé.

Nuit à l'hôtel le Mont Servy (04 66 48 52 14) à Mas Saint Chély (48210) en chambre double ou triple.

samedi 13 mai 2023

De Mas Saint Chély à Meyrueis : 20 km de randonnée pour 366 m de dénivelé.

Nuit au gîte la Draille (04 66 45 65 37) à Meyrueis (48150) en chambre de 2 ou 4.

dimanche 14 mai 2023

De Meyrueis à l'Espérou : 14 km de randonnée pour 580 m de dénivelé.

Puis retour à Toulouse (226 km environ 3h38).

ORGANISATION

Les repas du soir et les petits-déjeuners sont inclus dans le cout du séjour.

Les pique-niques ne sont pas inclus dans le cout du séjour.

Chacun doit amener son sac à viande et sa serviette.

Le co-voiturage n'est pas inclus dans le cout du séjour (151 € à ce jour par voiture au tarif STOM).



Un système de navette de voitures sera organisé afin de ne porter que les affaires de la journée.

La pré-réservation se fera sur le site de STOM à la date prévue par l'encadrant organisateur.

COUT DU SEJOUR

Le cout du séjour est de 172 €

Ce prix comprend :

- Les hébergements en demi-pension,
- Les Taxes de séjour,
- L'assurance annulation assistance et rapatriement en cas de problème de l'organisateur.

Ce prix ne comprend pas :

- Le Co-voiturage,
- Les pique-niques des midis,
- La fourniture des draps et affaires de toilettes,
- Le système de portage par navette,
- Ce qui n'est pas spécifié dans la rubrique « ce prix comprends ».

INSCRIPTION

La pré-réservation se fera sur le site de STOM à la date prévue par l'encadrant organisateur.

Il sera demandé 60 € dès confirmation de votre participation, le solde, 112 €, un mois avant le départ.

Assurances facultatives :



Possibilité de souscrire lors de votre inscription aux assurances individuelles au moyen du bulletin d'inscription joint à cet envoi.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper pour viser à constituer des équipages de 3 ou 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 450 km comprenant les trajets AR et les trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais de déplacements. STOM pourra faciliter l'organisation du covoiturage sans intervenir sur le montant et le paiement.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

Annulation faite avant le 15 décembre : restitution des sommes versées

Annulation entre le 16 décembre et le 11 avril restitution des sommes versées avec une retenue de 30 euros pour frais de dossiers.

Annulation postérieure au 11 avril 2023 retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'Annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à des compensations financières.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à une autre participant titulaire d'une licence de la FFRANDONNÉE valide ou d'un Pass découverte valide couvrant la totalité du séjour. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire.



Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurance éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra aussitôt remplir un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant total du séjour et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Vous pouvez contacter STOM par mail à stom.secretaire@gmail.com pour tous renseignements complémentaires ou Jean-Louis Larquere au 06 80 73 16 16.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence du comité départemental ou sur le site du comité départemental de la Fédération Française de Randonnée :

[19-annexe-12bis-cgv-conditions-generales-de-vente-imv8.pdf \(randopedestre31.fr\)](#)

[13-annexe-10-notice-informationassurances-annulation-dommages-assistance-imv1-2.pdf \(randopedestre31.fr\)](#)